



## CERTIFICAT DE SURFACES HABITABLES

Pour les locations vides et à usage de résidence principale  
Loi dite Boutin n° 2009-323 du 25 mars 2009 article n° 78

Document à annexer au bail locatif (la superficie habitable ci-dessous calculée doit être mentionnée dans le bail).  
Article R111-2 du CCH

N° de dossier :  
**20181127**

Date de visite : 23/11/2018

### 1 - Désignation du bien à mesurer

Adresse : Lieudit Bec En Allée 56320 PRIZIAC  
Nature du bien : Maison à usage d'habitation  
Etage :  
Lot(s) : NC

### 2 - Le propriétaire/bailleur du bien

Nom, prénom :  
Adresse : Lieudit Bec En Allée  
Code Postal : 56320 PRIZIAC

### 3 - Description du bien mesuré

Pièce désignation	Superficie habitable (en m <sup>2</sup> )
SAS entrée	5.12
Séjour	39.08
Cuisine	16.50
Petit dégagement	0.91
W.C.	1.32
Pièce A	4.64
Pièce B	8.86
Dégagement étage + Placards	5.82
Chambre 1	11.29
Chambre 2	5.85
Chambre 3	10.94

### 4 - Superficie habitable totale du bien : **110.33 m<sup>2</sup>**

La superficie habitable, est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et fenêtres.  
Sont exclues la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes comportant au moins 60% de parois vitrées dans le cas des habitations collectives et au moins 80% de parois vitrées dans le cas des habitations individuelles, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

### 5 – Autres éléments constitutifs du bien non pris en compte

Pièce désignation	Superficie non habitable (en m <sup>2</sup> )
Hangar	55
Garage	62
Appentis	15.75

### 6 - Superficie annexe totale du lot : **132.75 m<sup>2</sup>**

**Intervenant :**

**Fait à : SENE**

**Le : 24/11/2018**



**AVOVENTES**•fr